

*FEUILLE DE MISSION : CA du 14 Avril 2024*

**GROUPE DE TRAVAIL : PORTS DEPARTEMENTAUX**

*Ce GT s'intéressera à toutes les questions relevant de l'accueil des plaisanciers et du stationnement des bateaux dans les ports gérés par le Département. Il aura à se rapprocher d'autres GT pour les questions à caractère transversal (environnement, communication...) ou partagé (ZMEL).L’identification nominative des ports concernés permettra de mieux cibler les activités à engager.*

1- Sécurité des biens dans les ports de la CPM ; objectif N°1 : Participer à la mise en place des mesures préconisées par la gendarmerie.

Vidéosurveillance, portiques hauts, mise en place de panneaux d’information sur les restrictions d’accès aux pontons.

Plaisanciers vigilants : permanences sur le port ,soirée sécurité ,réfléchir à la

sécurisation des bateaux : financement partagé...

2 - Liste d'attente CPM: suivi et bilan de la mise en œuvre du nouveau dispositif .

3 - Budget de la CPM et des ports: analyse des flux financiers; distinction entre ce qui relève des services rendus des autres dépenses (tourisme, promotions, accueil de régates etc).

4 - Suivi et préparation en commun des négociations sur l'évolution des tarifs et types de contrat.

5 - Elaborer un argumentaire à l'usage des AL pour les inciter à se préoccuper sur les budgets; **mise en place d'une formation à destination des membres des conseils portuaires et du CLUPP et CLUPPIP.**

6 - Conseils portuaires: collecte des compte-rendus ( ?) et relevés de décision en vue d'une intervention auprès de la CPM ***.Mode d’emploi pour les élus du CP. Identifier les élus du CP et date d’échéance du mandat .***

7 – Veille sur les CR de la CRC après les audits des gestionnaires de ports .